

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 août 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
Mme Caroline Desbiens  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet  
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison  
Mme Karinne Trudel, conseillère relationniste à la Direction des communications et des relations avec les citoyens  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général  
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens

---

#### **CE-2018-986-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2018-987-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2018-988-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 AOÛT 2018**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 août 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard et de prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction du secrétaire concernant des corrections apportées à la résolution numéro CE-2018-938-REC.

---

#### **CE-2018-989-DEC      AUTORISATION DE STATIONNEMENT / CROISSANT JACQUES-LE BER**

ATTENDU QUE Mme Johanne St-Cyr, domiciliée au 400, croissant Jacques-Le Ber, désire obtenir une dérogation de stationnement les 8 et 9 septembre prochain à l'occasion d'un événement familial ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise le stationnement sur le croissant Jacques-Le Ber les 8 et 9 septembre prochain.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application des dispositions de la présente résolution.

---

**CE-2018-990-DEC RÉUNION / CONSEIL D'ADMINISTRATION /  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS  
/ M. YAN MAISONNEUVE / 11 AU 14 SEPTEMBRE  
2018**

ATTENDU QUE M. Yan Maisonneuve, conseiller municipal et président de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, a été nommé administrateur au « comité permanent de l'environnement et du développement durable » de la Fédération canadienne des Municipalités ;

ATTENDU QUE ce comité permet à des élus municipaux de partout au Canada d'échanger sur les dossiers environnementaux et de prendre position sur des enjeux importants ;

ATTENDU la réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des Municipalités qui se tiendra à Cornwallis, Nouvelle-Écosse, du 11 au 14 septembre 2018 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif autorise M. Yan Maisonneuve, conseiller municipal et président de la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif, ainsi qu'administrateur au « comité permanent de l'environnement et du développement durable » de la Fédération canadienne des Municipalités, à participer aux rencontres du conseil d'administration de la FCM qui se tiendra à Cornwallis, Nouvelle-Écosse, du 11 au 14 septembre 2018 et que les frais afférents au congrès, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**CE-2018-991-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 13 juin 2018 ;
- b) de la commission des sports, loisirs et plein air du 19 juin 2018.

---

**CE-2018-992-DEC KB & FRIENDS HOME FEST**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-104-DEC approuvant la « Grille d'évaluation pour les projets structurants en loisir et vie communautaire » visant à analyser les demandes de soutien financier formulées par des organismes ou des regroupements pour l'organisation d'événements spéciaux ou l'élaboration de projets particuliers ne cadrant pas avec les programmes financiers prévus dans les politiques de soutien de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE « KB & Friends Home Fest » a déposé, en juin 2018, un projet à la Direction du loisir et vie communautaire pour la tenue d'un festival de musique rock alternative, le 6 octobre 2018, au parc de la Rivière de Terrebonne et une demande d'aide financière pour un montant non déterminé;

ATTENDU QU'un comité d'analyse s'est réuni afin d'évaluer le projet et qu'il s'avère y avoir des lacunes importantes au projet en ce qui a trait à la qualité du dossier de présentation, à l'expertise et à l'expérience du demandeur et à l'échéancier de réalisation du projet;

ATTENDU QUE le budget fourni, non ventilé et non détaillé, ne permet pas au comité d'analyse de juger la faisabilité financière du projet ;

ATTENDU le dépôt de la grille d'évaluation du projet « KB & Friends Home Fest »;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2018-06-13/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 13 juin 2018 concernant la demande de « KB & Friends Home Fest » pour tenir un festival de musique rock alternative le 6 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif ne donne pas suite à la demande formulée par l'organisation « KB & Friends Home Fest ».

---

### **CE-2018-993-DEC      MUSIC 4 CANCER**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-104-DEC approuvant la « Grille d'évaluation pour les projets structurants en loisir et vie communautaire » visant à analyser les demandes de soutien financier formulées par des organismes ou des regroupements pour l'organisation d'événements spéciaux ou l'élaboration de projets particuliers ne cadrant pas avec les programmes financiers prévus dans les politiques de soutien de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'organisation du projet « Music 4 Cancer » a déposé, en juin 2018, un projet à la Direction du loisir et vie communautaire pour la tenue d'un festival présenté sur deux (2) jours à l'Île-des-Moulins, en septembre 2018, et regroupant des activités de musique, de sport, d'animation familiale avec des groupes et artistes locaux, canadiens et internationaux (10 000 festivaliers sur deux (2) jours) ;

ATTENDU QUE l'organisation demande à la Ville de Terrebonne de verser une subvention de 100 000\$ pour l'ajout d'un volet familial à l'événement, pour l'installation d'une troisième (3<sup>e</sup>) scène et pour payer les artistes invités;

ATTENDU QUE l'organisation demande à la Ville de Terrebonne un soutien logistique élevé et un prêt important d'équipement et de matériel;

ATTENDU QU'un comité d'analyse s'est réuni afin d'évaluer le projet et reconnaît l'expérience du demandeur, le réalisme de l'échéancier, la grande portée et le rayonnement potentiel de l'évènement mais que l'analyse démontre également certaines lacunes en ce qui a trait à la faisabilité financière et logistique du projet;

ATTENDU QUE la Direction de la police ne recommande pas la tenue de l'événement à l'Île-des-Moulins pour des raisons de sécurité en cas d'une évacuation d'urgence;

ATTENDU QUE le budget fourni, non ventilé et non détaillé, ne permet pas au comité d'analyse de juger la faisabilité financière du projet ;

ATTENDU le dépôt de la grille d'évaluation du projet « Music 4 Cancer »;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2018-06-13/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 13 juin 2018 concernant la demande de « Music 4 Cancer » pour tenir un festival à l'Île-des-Moulins en septembre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif ne donne pas suite à la demande d'aide financière formulée par l'organisation « Music 4 Cancer ».

---

**CE-2018-994-DEC      DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / DÉGÂT D'EAU / 1456, BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 3 août 2018, une demande introductive d'instance de SSQ Société d'assurances inc. pour les dommages causés au 1456, boulevard des Seigneurs, suite à un dégât d'eau pour un montant de 4 420,23\$ à parfaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 15 août 2018, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats (Me Denis Bouchard) pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties dans le dossier SSQ, Société d'assurance inc, c. Ville de Terrebonne (200-22-084043-181).

---

**CE-2018-995-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 2 154 622,12\$ préparée le 16 août 2018.

---

**CE-2018-996-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 392 169,72\$ préparée le 16 août 2018.

---

**CE-2018-997-DEC      OFFRE DE SERVICES / REVUE GÉNÉRALE DE RECOUVREMENT DE TAXES À LA CONSOMMATION / ANALYSE D'EFFICACITÉ FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne génère différentes transactions financières complexes qui en découlent à des traitements de taxes à la consommation particulières;

ATTENDU QUE la firme Consultaxe ltée se spécialise dans l'analyse de recouvrement potentiel de taxes sur les transactions financières complexes et la préparation des demandes de remboursement des taxes à la consommation;

ATTENDU QUE la firme Consultaxe ltée demande des honoraires de 35% sur les nouvelles sommes réclamées et reçues du gouvernement et qu'aucune dépense n'est engagée si aucune optimisation supplémentaire n'est détectée;

ATTENDU la vérification juridique du 23 juillet 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 16 août 2018, d'accepter l'offre de services de la firme Consultaxe Ltée pour la revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et analyse d'efficacité financière.

Que Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents inhérents au mandat et de donner l'accès aux différents documents dont la firme Consultaxe Ltée aura besoin pour mener à bien son mandat.

---

**CE-2018-998-DEC      NON-CONFORMITÉ / SOUMISSION / ACQUISITION  
ET IMPLANTATION D'UN PROGICIEL DE  
GESTION FINANCIÈRE INTÉGRÉ (PGI)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition et l'implantation d'un progiciel de gestion financière intégré (PGI) (SA18-5001) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 août 2018, à savoir :

Berger Levrault Canada inc.	1 120 776,30\$ t.t.c.
PG Solutions	2 381 067,14\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour l'acquisition des logiciels financiers exige des soumissionnaires une démonstration des fonctionnalités desdits logiciels aux membres du comité de sélection;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aviser la firme PG Solutions de ne pas se présenter à la Ville pour réaliser la démonstration de leur logiciel considérant la non-conformité de sa soumission ;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres se poursuit avec la société Berger Levrault Canada inc.;

ATTENDU l'opinion technique du 17 août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 17 août 2018, que le comité exécutif rejette la soumission de la société PG Solutions pour non-conformité technique et par le fait même autorise la Direction de l'administration et finances à contacter ces derniers pour les informer qu'il n'y aura pas lieu de faire la démonstration prévue au devis.

---

**CE-2018-999-DEC      NOMINATION      /      PRÉPOSÉ      AUX  
TÉLÉCOMMUNICATIONS / DIRECTION DE LA  
POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de la police du 17 août 2018, de nommer Mme Vanessa Lemire au poste de préposée aux télécommunications à la Direction de la police à compter du 27 août 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2018-1000-REC SOUMISSION / RENOUELEMENT /  
DISPOSITION DES NEIGES USÉES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 425-11-2017, adoptée le 21 novembre 2017, acceptant la soumission de la société Service Neige Optimum inc. pour la disposition des neiges usées pour la saison 2017-2018 pour un contrat d'un (1) an au montant de 521 699,06\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9059) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9059 pour la disposition des neiges usées arrive à échéance le 12 novembre 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 528 022,69\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,502%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 19 août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 16 août 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 13 novembre 2018, la soumission pour la disposition des neiges usées pour la saison 2018-2019 avec la société **SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.** au montant de 459 250\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0319 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2018-0318 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 71 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-510 (location dépotoir à neige), soit accepté.

---

**CE-2018-1001-DEC SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT /  
FOURNITURE ET IMPRESSION D'ENVELOPPE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1102-DEC, adoptée le 27 septembre 2017, acceptant la soumission de la société Micro Compo inc. pour la fourniture et l'impression d'enveloppe pour un contrat d'un (1) an au montant de 38 553,42\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9049) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9049 pour la fourniture et l'impression d'enveloppe arrive à échéance le 26 septembre 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 7 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 42 094,45\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'indice des prix des produits industriels (IPPI) ;

ATTENDU la vérification juridique du 20 août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 21 août 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 27 septembre 2018, la soumission pour la fourniture et l'impression d'enveloppe avec la société **MICRO COMPO INC.** au montant de 36 611,83\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0317 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1002-DEC    AUTORISATION / SERVITUDE / POTEAU  
D'ÉCLAIRAGE ET POINT D'ALIMENTATION / 820,  
RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QU'un point d'alimentation a été installé, il y a environ quinze (15) ans, sur la propriété du 820, rue Saint-François-Xavier (lot 2 439 031 du cadastre du Québec) afin d'alimenter les luminaires de la rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot s'est manifesté pour faire apporter une modification mineure au positionnement du boîtier d'alimentation et qu'à cette occasion le service de la voirie a constaté l'absence de servitude sur ce lot;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour la Ville de Terrebonne, d'obtenir une servitude pour le maintien dans les lieux du poteau et des conduits électriques enfouis ainsi que pour leur entretien, leur réparation et leur remplacement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 21 août 2018, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage par Mme Amélie Villeneuve et M. Louis-St-Amour en faveur de la Ville de Terrebonne pour l'entretien et la réparation d'un coffret d'alimentation électrique sur une partie du lot 2 439 031 du cadastre du Québec ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 25844 de ses minutes.

---

**CE-2018-1003-REC    DÉPÔT / LISTE DES SUBVENTIONS 2017**

ATTENDU les recommandations formulées par le vérificateur général de la Ville de Terrebonne dans son rapport annuel de l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU la recommandation « 2015-2-16 - *Présenter aux autorités concernées une information pertinente et concise, et ce, en temps opportun* » ;

ATTENDU la recommandation « 2015-2-22 - *Informé le conseil municipal de l'ensemble des dons versés annuellement* » ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau compilant les subventions octroyées aux organismes du milieu produit par la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, suite à l'adoption des états financiers 2017 de la Ville de Terrebonne par le conseil municipal en date du 9 juillet 2018;

ATTENDU QUE les dons et commandites ont été intégrés au tableau de présentation même s'ils ne sont pas sous la responsabilité de la Direction du loisir et vie communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer annuellement au conseil municipal un tableau présentant la liste des subventions, dons et commandites octroyés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 20 août 2018, que le comité exécutif recommande au conseil de prendre acte et d'accepter le dépôt du « sommaire des subventions 2017 » préparé par la Direction du loisir et vie communautaire.

---

**CE-2018-1004-DEC SOUMISSION / 2<sup>e</sup> RENOUELEMENT / RELIURE  
DE DOCUMENTS DES QUATRE (4)  
BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1173-DEC, adoptée le 14 septembre 2016, acceptant la soumission de la société Reliures Caron & Létourneau Ltée pour le service de reliure pour les volumes des bibliothèques pour un contrat d'un (1) an au montant de 44 644,85\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-6022) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-6022 pour le service de reliure pour les volumes des bibliothèques a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-881-DEC), arrive à échéance le 14 septembre 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 44 644,85\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 20 août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 16 août 2018, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 15 septembre 2018, la soumission pour le service de reliure pour les volumes des bibliothèques avec la société **RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE** au montant de 38 830,05\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0314 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1005-DEC SOUMISSION / 1<sup>er</sup> RENOUELEMENT / ACHAT  
DE FILMS POUR LES COLLECTIONS DES  
QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1049-DEC, adoptée le 13 septembre 2017, acceptant la soumission de la société Groupe Archambault inc. pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques pour un contrat d'un (1) an au montant de 27 500\$ (taxes en sus) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-6020) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-6020 pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques arrive à échéance le 12 septembre 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 8 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 27 500\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 août 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 13 septembre 2018, la soumission pour l'achat de films pour les collections des quatre (4) bibliothèques avec la société **GROUPE ARCHAMBAULT INC.** le tout pour un montant maximum de 27 500\$ (taxes en sus) (dont un montant de 12 000\$ (t.t.c.) pour la période restante de 2018). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0315 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1006-DEC MANDAT / COMMISSION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME / NOUVEAU PÔLE CULTUREL À TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est dotée d'un plan d'action 2013-2015 dans lequel l'action 11 proposait la réalisation d'une étude sur les équipements culturels actuels et souhaités par les citoyens, intervenants et partenaires du milieu ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-485-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres pour mandater une firme professionnelle afin de réaliser une étude portant sur les besoins en installation de création, de production et de diffusion culturelles ;

ATTENDU QUE la Firme Zins Beauchesne et associés déposait en mars 2015 un rapport final sur la faisabilité de réaliser de tels équipements ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite actualiser la réflexion sur les actions futures en matière d'infrastructure culturelle, et ce, vu l'augmentation importante de sa population et de ses besoins en matière d'équipements culturels;

ATTENDU la volonté de la Ville de consulter les acteurs du milieu dans la préparation d'une étude de faisabilité d'un tel projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une demande de soutien financier à Développement économique Canada ou au ministère du Patrimoine canadien pour permettre la réalisation d'une telle étude ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 22 août 2018, que le comité exécutif mandate la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme afin d'étudier la possibilité d'implanter un nouveau pôle culturel à Terrebonne.

QUE la commission de la culture du patrimoine et du tourisme mette en place, en collaboration avec la Direction des communications et des relations avec les citoyens, un processus de consultation des acteurs du milieu.

QUE la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée pour préparer, selon les orientations déterminées par la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, une demande d'aide financière à Développement économique Canada ou au ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

---

**CE-2018-1007-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 15h45.

---

---

Président

---

Secrétaire